

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 415** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Châtelet, 7 ter rue Clauzel (9e).

**M. François DAGNAUD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Châtelet 7 ter rue Clauzel (9e) ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Châtelet 7 ter rue Clauzel (9e).

Article 2 : Le texte de la plaque est Le philosophe François Châtelet (1925 - 1985) a vécu dans cette maison de 1971 à 1985.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.407 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.